

sagesse de l'administration y a bientôt mis un terme. Aussi les dégradations faites au chemin de fer n'ont-elles été que de peu d'importance. Tout est rentré dans l'ordre le lendemain ; il a suffi au maire et aux administrateurs du chemin de fer de donner l'assurance aux mutins qu'ils seraient toujours employés de préférence pour les travaux de la compagnie.

(Correspondance particulière du Temps.)

HOLLANDE. — La Haye, 28 novembre.

On écrit de Dordrecht :

« On s'occupe journellement ici à embarquer une grande quantité d'affûts destinés pour le Helder, Hellevestluis et la Brielle ; on suppose que ces affûts doivent servir à mettre ces places dans un état formidable de défense. »

— On apprend que les bâtimens stationnés dans l'Escaut descendent lentement la rivière, afin de pouvoir entrer à tems à Flessingue au moment des gros tems et de la débâcle. Le vaisseau de ligne le *Zeeuw* se trouve déjà de ce côté-ci du fort de Bath ; les canonnières qui garderont momentanément leurs positions devront, en cas de débâcle, aller chercher un abri dans les environs de Berg-op-Zoom.

— Depuis quelques jours les eaux du Rhin se sont tellement accrues près de Cologne, que la rivière s'est tout-à-coup élevée de 5 pieds 2 pouces jusqu'à 20 pieds. Plusieurs malheurs ont été la suite de cette crue subite. A Bonn, un moulin placé sur la rive du fleuve a été entraîné. A Remmagen, Welmich et Boppard, plusieurs personnes ont perdu la vie. Comme il est tombé une grande quantité de neige dans le Haut-Rhin, on s'attend à de plus grands malheurs encore.

— On lit dans une lettre particulière de Bruxelles reçue à Aix-la-Chapelle, que le gouvernement belge va probablement bientôt sommer les Belges qui se trouvent encore au service de Hollande de retourner en Belgique, dans un tems déterminé, faute de quoi ils perdront leur droit de citoyen belge. (*Journal de La Haye.*)

BELGIQUE. — Bruxelles, 3 décembre.

Notre marine ne compte que quatre brigantins. S'il n'y en avait pas davantage dans les autres administrations les impôts seraient moins lourds.

— M. Rogier, à propos de sa circulaire, est venu repousser à la chambre un impertinent parallèle avec Robespierre. Comment prendre nos parvenus pour des sans-culottes, puisque la révolution leur en a donné. (*Iynx*)

Du 4. — M. Le Hon part ce soir pour retourner à son poste à Paris. Il n'y a plus de question ministérielle à l'ordre du jour de la chambre des représentans.

GRAND-DUCHÉ. — Luxembourg, 7 décembre.

Le 2 de ce mois, M. d'Huart, l'un des représentans de la Belgique, a appelé l'intérêt de la chambre et la commisération du ministre de la guerre sur le sort déplorable de quatre Luxembourgeois qui ont quitté la ville et leurs familles pour servir dans l'armée belge. Son discours a été reproduit par le *Courrier* ; il faut en lire les derniers paragraphes pour se convaincre que M. d'Huart est dans l'ignorance la plus absolue et la plus impardonnable sur la position politique de la ville et de la forteresse de Luxembourg, et sur les pouvoirs des chefs militaires sur lesquels pèse la responsabilité inhérente à la conservation et à la sûreté de la place. M. d'Huart exige l'exécution de la clause du traité de Londres relative à la sécurité des individus quelles qu'aient été leurs opinions et leurs conduite politique, comme si ce traité non encore accepté par le roi grand-duc, non encore ratifié par les puissances du nord, devait dès à présent être la règle invariable des devoirs des chefs militaires à Luxembourg. Que peut ici l'intervention du ministre des relations étrangères de la Belgique ? Rien, puisque le traité n'existe pas tant que les souverains ne l'ont pas approuvé ; rien encore, quand même cette approbation serait donnée, tant que le roi grand-duc n'y aura pas souscrit à son tour. Que M. d'Huart modère donc son impatience. Mais aussi, honte éternelle à un gouvernement qui, après avoir attiré des Luxembourgeois par des promesses fallacieuses et par la perspective d'un brillant avenir, après avoir reçu leurs sermens et leurs services, les abandonne en proie à la misère et aux plus pressans besoins ! Sous ce rapport, l'indignation de M. d'Huart sera partagée par tout homme qui a l'ame bien placée.

— Le 6 de ce mois, environ deux cents hommes du 40^e régiment en garnison à Luxembourg sont partis pour leurs foyers après avoir accompli leur tems de service.

— La fameuse proposition de M. Nothomb, tendant à ce que le gouvernement belge accorde des traitemens d'attente aux fonctionnaires et employés des pays détachés de la Belgique par le

traité du 15, a été ajournée par la chambre des représentans comme prématurée, attendu que le traité n'est pas encore ratifié.

— On a mis en circulation, dans des rouleaux, des pièces de dix centimes de France grossièrement coulées en plomb. De la main à la main, un enfant ne les accepterait pas et s'apercevrait, à l'instant, du mauvais aloi de cette monnaie. Un particulier de cette ville a reçu des rouleaux qui renfermaient jusqu'à trois de ces pièces.

— On écrit de Mondercange (grand-duché) : « La fête de nos voisins de Pontpierre et Bergem a été troublée par un incident que des discussions de politique avaient amené de longue main. Le bourgmestre actuel de Mondercange et deux ecclésiastiques, renouvelant le combat des Lopythes, à la fin du repas de fête, ont terminé, par la voie des armes, une dispute en l'honneur de Léopold I^{er}, roi des Belges. Le premier est rentré au milieu de ses administrés avec des contusions et des vêtemens déchirés. Ce n'est au fond que ce qu'on appelle vulgairement une partie de toupet ; mais la morale est au bout, c'est-à-dire que la population, témoin des scandaleuses dissensions qui divisent le trône et l'autel, prend fait et cause pour ou contre et perd, en définitive, tout sentiment d'égards et de respect pour ses chefs. Il ne peut pas en être autrement sous le régime où nous végétons. Nous n'avons point de gouvernement, et l'état paisible du pays, malgré l'absence de toute administration, prouve de reste que l'insurrection chez nous n'aurait jamais levé si haut la tête, si ces messieurs avaient pu tirer leurs épingles du jeu sans brouiller les cartes. »

— MM. Printz, Résibois et Rossignon ont été reçus par le roi des Belges, en députation de la part de la ville d'Arlon. Ils ont demandé que le siège du gouvernement provincial reste dans leur ville. Mais le roi leur a répondu que la solution de cette requête dépendait de l'exécution des 24 articles.

— Le général Drouot, si célèbre par ses talens militaires et sa fidélité à l'empereur, vient de mourir à Nancy.

— Il y a pour le gouvernement français deux manières d'en finir avec les troubles de Lyon :

1^o Capituler avec les ouvriers, c'est-à-dire, reconnaître que ce qui est fort, est légal ; accorder à vingt mille rebelles ce qu'on n'accorderait pas à dix individus ; déclarer en un mot qu'on a raison toutes les fois qu'on fait peur ;

2^o Prendre la ville et faire tomber vingt mille têtes.

Dans le premier cas le roi Philippe se suicide : il donne au programme de l'hôtel-de-ville des développemens que Lafayette lui-même n'aurait pas espérés.

Dans le second cas, c'est faire voguer sur une mer de sang la barque fragile de la royauté nouvelle ; or, il n'y a pas de port pour qui navigue la-dessus.

Que les chefs de l'Europe saisissent donc cette occasion unique de replacer la société sur sa base véritable. Ceux qui ne veulent pas le règne des prolétaires, les supplient d'avoir enfin des yeux pour voir, et des mains pour agir. (*Messenger de Gand.*)

— On nous communique une lettre de commerce d'Elberfeld, 28 novembre, dans laquelle on mande que dès le premier janvier 1832, un changement de tarif aura lieu dans les douanes de Prusse, d'après lequel les droits d'entrée sur les cotons filés seront élevés d'un écu de Prusse par quintal. C'est un acheminement vers les traités de commerce avec la Prusse dont nous bercent nos gouvernans. (*Industrie.*)

— On mande de Varsovie, le 23 novembre, que le comte Krasinski, adjudant-général, arrivé récemment en cette capitale, fera une tournée dans tout le royaume pour s'informer personnellement des dégâts que les habitans ont soufferts par les événemens de la guerre. Les lignes de douanes et les relations commerciales qui avaient été interrompues, seront sous peu rétablies. Pendant les troubles, peu de mariages avaient été conclus, tandis que maintenant ils sont très-fréquens.

— Le *Journal de La Haye* contient l'article suivant :

« On annonce que le midi de la France, qui n'a nullement participé aux glorieuses journées, et qui a toujours conservé des opinions fort différentes de celles du nord, veut former un royaume distinct, et demande la séparation. Ce vœu ne peut qu'être bien accueilli par la conférence, et en particulier par M. de Talleyrand, qui a si bien prouvé à ses collègues que toute demande en séparation devait être écoutée.

» Le peuple du midi de la France, royaliste en grande majorité, n'en est pas moins le peuple, et n'en a pas moins le droit d'exercer sa souveraineté. Il peut donc élire Henri V lorsqu'il le jugera à propos ; la conférence, en vertu de ses nouveaux principes, consacra le droit d'insurrection, la séparation demandée, l'élection d'un roi quelconque et la souveraineté du peuple ; car la conférence, qui a approuvé toutes ces choses en Belgique, est composée de gens sensés qui ne voudront pas se mettre en contradiction avec eux-mêmes.